



Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP
Section locale **FO** DGFIP de l'Allier
Quai Forey
03100 MONTLUCON
Tél : 06-66-09-42-04
Mail : fo.ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr
Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/003/>

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

Groupe de Travail frais de déplacement du 31 janvier 2013

Les représentants des organisations syndicales ont été invités à participer à ce GT.

Première nouveauté, la DDFiP n'exerce plus la fonction de comptable en ce qui concerne les frais de déplacement : ce sera désormais la DRFiP du Puy de Dôme qui contrôlera les frais pour le département de l'Allier. Nous sommes donc soumis à l'approbation de la DRFiP.

Utilisation des véhicules de service

Pour les agents qui se trouvent dans un périmètre de 14 kilomètres autour de Moulins, il faudra utiliser en priorité les véhicules de service à notre disposition lorsque nous devons faire un déplacement dans le département. Cela concerne essentiellement la BCR, la BDV, les géomètres, le PCE, la FI et les agents de la DDFiP.

Commentaire **FO DGFIP** : ceci est une très bonne chose car cela évite aux agents d'avancer les frais d'essence et évite l'usure de leur propre véhicule.

Actuellement, il y a 4 véhicules à notre disposition : une Clio, une Laguna, une 307 et une Berlingot. Les agents utilisant ces véhicules doivent signaler le moindre soucis sur le véhicule afin de garantir un entretien rapide. Il n'y aura bien sûr aucune sanction contre l'agent en cas d'accident. Un problème va se présenter à nous : la note de service de la Direction Générale prévoit qu'un véhicule de plus de 7 ans ou ayant parcouru + de 100000km devra être remplacé. Le taux de remplacement des véhicules est de 1 sur 2... De plus, la DDFiP sera dans l'obligation de remplacer un véhicule sur 2 par des véhicules hybrides qui coûtent bien plus cher à l'achat... et cela sans dotation supplémentaire au budget bien sûr !

Commentaire **FO DGFIP** : les indemnités de frais de déplacement n'ayant pas été réévalué depuis des lustres, l'utilisation des véhicules de service est une bonne alternative. Cela permet aux agents de ne pas en être de leur poche lorsqu'ils doivent se

déplacer pour le compte de l'administration. Nous demandons un abondement budgétaire afin de pouvoir investir dans des véhicules « propres » ainsi qu'une revalorisation immédiate des indemnités kilométriques, de repas et de nuitée car le montant est totalement déconnecté de la réalité!

Ordres de mission

Il y a une évolution concernant les différents ordres de mission.

Les ordres de mission permanents seront délivrés par le service ressources humaines. Ils concernent les agents devant se déplacer très souvent comme les géomètres, les vérificateurs... etc...

Les ordres de mission ponctuels seront dorénavant délivrés par les chefs de service.

Commentaire **FO DGFIP** : Les agents devant se déplacer pour une formation ou autre chose doivent s'assurer d'avoir un ordre de mission écrit et signé avant de s'y rendre.

Le problème des nuitées

Les nuitées concernent les agents devant être en déplacement entre 0 et 5h. Les agents de la zone de Montluçon n'ont dorénavant plus l'obligation de prendre le train car il va y avoir des travaux sur la ligne qui devraient durer longtemps.

Lors de stages de plusieurs jours à Clermont les agents pourront demander à dormir sur place.

Commentaire **FO DGFIP** : Petit rappel : le site des Gourlettes propose des chambres aux agents pour des tarifs bien plus bas que les hôtels. Pensez à réserver votre chambre.

Formations professionnelles

Afin de limiter au maximum les déplacements des agents, la DDFiP envisage d'envoyer les formateurs sur les sites de Montluçon et Vichy lorsque le nombre de stagiaires sera suffisant. La DDFiP envisage aussi des formations par visio-conférence...

Les personnes désirant devenir formateur, sont priées de se faire connaître au service RH. De plus, pour les formations à Vichy ou Montluçon, le service de formation professionnelle ne réservera plus la cantine pour les stagiaires et ne règlera plus directement le restaurant administratif car cette prise en charge est trop lourde.

Frais de péage et amendes

Pour les agents devant prendre l'autoroute pour se rendre en formation, il faudra avoir un accord préalable du service RH. Pour notre département, cela concerne uniquement le trajet Montluçon-Vichy. Une étude sur le coût de cette prise en charge va être menée pour confirmation.

Les amendes concernant les véhicules de fonction arrivent au nom du Directeur Départemental. Dans ce cas, l'agent contrevenant devra régler cette amende sans communication du nom aux services de police.



Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP
Section locale **FO** DGFIP de l'Allier
Quai Forey
03100 MONTLUCON
Tél : 06-66-09-42-04
Mail : fo.ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr
Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/003/>

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

Divers

Des remarques ont été faites concernant des incohérences de kilométrage entre le tableau fourni aux agents et la réalité du terrain. La DDFiP devrait prendre le site Mappy comme référence et nous avons demandé à ce que ce soit le trajet le plus rapide qui soit reconnu et non le plus court. Le trajet le plus court pouvait faire passer les agents dans des chemins difficilement praticables !

Vos représentants **FO DGFIP**

Marie Christine GUERREIRO
Christophe RANDOING